

### Fioul lourd TBTS - Fioul lourd BTS (1) - Fioul lourd HTS (1)

Dernière mise à jour CPDP : CSR 500 - SEPTEMBRE 2000

SPÉCIFICATIONS	DOUANIÈRES		ADMINISTRATIVES		INTERSYNDICALES (sortie raffinerie)
	<u>Loi</u> n° 66-923 du 14/12/66  <u>Arrêté</u> du 01/03/76 du 23/12/80	<u>J.O.</u> du 15/12/66  <u>J.O.</u> du 31/03/76 du 30/12/80	<u>Arrêté</u>  du 25/04/00 (1)	<u>J.O.</u>  du 11/05/00	
<b>RÉFÉRENCES</b>					
<b>DÉFINITION</b>			Mélange d'hydrocarbures d'origine minérale ou de synthèse destiné à être utilisé comme combustible, sauf pour les navires de mer		
<b>CRITÈRES DISTINCTIFS DES FUELS</b>	Présentant les caractéristiques définies en 1G de la première note complémentaire du chapitre 27 du Tarif (voir fiche CSR «critères distinctifs des fuels»)				
<b>VISCOSITÉ</b> NF EN ISO 3104	à 20° C à 100° C	Supérieure à 9,5 mm <sup>2</sup> /s	Supérieure à 9,5 mm <sup>2</sup> /s Inférieure à 40 mm <sup>2</sup> /s		
<b>TENEUR EN SOUFRE</b> NF EN ISO 14596 / NF EN ISO 8754 NF EN 24260			TBTS : Inférieure ou égale à 1 % (m/m) BTS : Inférieure ou égale à 2 % (m/m) HTS : Inférieure ou égale à 4 % (m/m)		
<b>DISTILLATION</b> NF EN ISO 3405  (% V/V pertes comprises)	moins de 65 % à 250° C moins de 85 % à 350° C		moins de 65 % à 250° C moins de 85 % à 350° C		
<b>POINT D'ÉCLAIR</b> NF EN 22719			Égal ou supérieur à 70° C		
<b>TENEUR EN EAU</b> NF T 60-113 (2) NF T 60-154 (3) NF EN ISO 12937 (4)			Inférieure ou égale à 1,5 % (m/m)		inférieure ou égale à 0,6 % (m/m)
<b>TENEUR EN INSOLUBLES</b> (solvant paraffinique) NF M 07-063					Inférieure ou égale à 0,25 % (m/m)

(1) A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2003, les fiouls lourds HTS et BTS ne peuvent être utilisés que dans les installations autorisées à les mettre en œuvre (cf. Arrêté en référence).

(2) NFT 60-113 : Méthode générale applicable.

(3) NFT 60-154 (remplacement par NF ISO 62 96, dès parution).

(4) NF EN ISO 12937 : Détermination des teneurs en eau inférieures à 0,1 % - voir domaines particuliers d'application.

Toute interprétation des résultats des mesures concernant les spécifications relève de la norme NF EN ISO 4259 (spécifications des produits pétroliers et application des valeurs de fidélité relatives aux méthodes d'essai).